



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Assemblée générale des Nations Unies

Point 113 de l'ordre du jour : Suivi à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Allocution du Secrétaire général de l'UIP

M. Anders B. Johnson

New York, le 29 novembre 2012

Monsieur le Président,

En 2000, l'adoption de la Déclaration du Millénaire a suscité de grands espoirs. Et les Objectifs du Millénaire pour le développement, ensemble d'engagements que chaque pays pouvait raisonnablement espérer atteindre en l'espace de quinze ans, en étaient un des points forts.

A trois ans seulement de la date butoir, force est de constater que le bilan est contrasté. Globalement, la réalisation de certains objectifs semble être en bonne voie, mais le tableau s'obscurcit dès que l'on regarde de plus près les résultats obtenus par beaucoup de pays. Alors que l'échéance est si proche, nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller un seul jour; il nous faut à présent mettre les bouchées doubles.

Depuis quelques années déjà, l'UIP s'efforce de sensibiliser les parlements aux OMD. Nous le faisons dans nombre de débats et de résolutions, où le consensus est mis au service de divers objectifs. Mais il s'agit aussi de les aider à se donner les moyens de mieux contrôler l'action gouvernementale, d'adopter une législation porteuse et de prendre des décisions budgétaires conformes aux priorités de développement du pays.

Tous les objectifs du Millénaire sont certes importants, mais nous avons choisi de nous attacher plus particulièrement à ceux qui concernent la santé. Il nous semble qu'en agissant sur la mortalité maternelle et infantile et le sur VIH/sida, on peut éliminer bien des obstacles. Attachés à l'objectif 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes), nous continuons à miser sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Nous nous employons aussi à renforcer la coopération pour le développement, dans laquelle nous voyons un élément clé de la réalisation des OMD, voire de toute l'action menée en faveur du développement. Nous en voulons pour preuve notre engagement très actif au sein du Forum de la coopération pour le développement et, plus récemment, du Partenariat de Busan.

Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, nous essayons de déterminer quels mécanismes institutionnels, commissions ou groupes parlementaires, pourraient aider les parlements à favoriser la réalisation des OMD grâce aux fonctions clé qu'ils exercent en matière de contrôle, de législation et de représentation. Pour bon nombre de ces activités, nous avons travaillé en partenariat avec le système des Nations Unies et, en particulier, avec le PNUD et sa Campagne du Millénaire.

Si l'accélération des résultats demeure primordiale en ce moment critique, il importe aussi de tirer les enseignements du passé, d'autant que la communauté internationale s'apprête à définir un nouveau cadre de développement pour l'après 2015. Du point de vue de l'UIP, la leçon la plus importante a sans doute été de voir que, lorsque les

parlementaires sont associés d'emblée, à l'élaboration des objectifs de développement, l'appropriation nationale et la responsabilisation de tous les intéressés s'en trouvent renforcées. L'appui que l'ensemble du processus législatif peut apporter à la mise en œuvre en sera lui aussi amélioré. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que, dans la résolution qu'elle a adoptée cette année sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, l'Assemblée générale a expressément invité les parlements à contribuer à l'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement.

L'UIP s'est déjà attelée, avec les parlements, à trouver les moyens d'organiser la contribution des parlementaires aux consultations sur le développement pour l'après 2015 qui sont en cours au niveau mondial et au niveau des pays. Nous saluons la création du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général, qui a déjà commencé ses travaux, ainsi que celle du Groupe de travail de l'Assemblée générale, qui devrait précisément s'intéresser à une nouvelle génération d'objectifs, les objectifs de développement durable. A l'appui de ces deux initiatives, nous projetons une série de consultations avec des parlementaires qui devraient, nous l'espérons, nous permettre d'insuffler la perspective parlementaire dans le débat.

Par ailleurs, l'UIP collabore avec la Campagne du Millénaire et d'autres partenaires des Nations Unies au niveau régional et sous-régional pour recueillir les vues des parlementaires, compte dûment tenu des particularités régionales. Des consultations ont déjà eu lieu en Afrique et sont en cours en Asie. Un autre jalon important sera la 128^{ème} Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en Equateur en mars de l'année prochaine. Nous nous pencherons sur un modèle socio-économique qui envisagerait le développement en termes de bien-être et non plus seulement en termes de croissance économique. En coopération avec nos partenaires des Nations Unies, nous tireront parti de l'Assemblée de Quito pour réaliser une enquête parmi les parlementaires et discuter de certains aspects du futur cadre de développement, pendant le débat général et dans le cadre d'ateliers spécialisés. En attendant, nous essayons de trouver des formules pratiques permettant d'associer les parlementaires aux consultations nationales prévues d'ici à mars 2003 ainsi qu'à un certain nombre de consultations électroniques en préparation dans divers organismes des Nations Unies. Tous ces efforts culmineront avec l'audition parlementaire qui se tiendra l'année prochaine à l'ONU, pendant laquelle des représentants de tous les parlements de la planète examineront les propositions concrètes qui devraient résulter des divers processus en cours dans le système des Nations Unies.

Monsieur le Président,

On peut s'attendre que les vues des parlements sur le contenu que devra avoir le cadre de développement de l'après 2015 seront, comme celles des gouvernements, extrêmement variées quant à leur portée et à leur contenu. Cependant, une idée maitresse s'est déjà

dégagée de nos discussions, celle du rôle central que jouent la démocratie et la coopération en faveur du développement. La question du développement n'est pas seulement économique, elle est aussi politique. Les disparités dans l'accès et la participation à la prise de décision, souvent dues à une répartition inégale des revenus et des richesses, à des politiques agressives où le gagnant remporte tout et à d'autres déséquilibres, expliquent bien des échecs en matière de développement. Parce que la gouvernance démocratique doit sous-tendre tous les aspects de la politique de développement, elle doit trouver à s'exprimer dans les objectifs de développement durable, assortis d'indicateurs et d'objectifs clairs, qui seront adoptés. Nous comptons vous présenter, le moment venu, quelques propositions dans ce sens.

Non moins importante, la question du financement. Le cadre de développement pour l'après 2015 doit s'accompagner d'engagements financiers clairs. On sait que la réalisation des OMD a été gênée par l'insuffisance, tant qualitative que quantitative, des financements; ainsi, le succès des futurs objectifs de développement durable dépendra de ce qui sera retenu à la place de l'actuel OMD 8. Ce nouvel objectif, quelle qu'en soit la formulation, devra tenir compte de la multiplicité des acteurs et des flux financiers, tant publics que privés, qui interviennent dans la coopération en faveur du développement.

Pour conclure, Monsieur le Président, les trois prochaines années seront décisives non seulement en ce qui concerne les OMD, qui sont au cœur de la Déclaration du Millénaire, mais aussi pour le projet commun que nous dessinerons pour l'avenir. Comme il est apparu clairement à la conférence de Rio en juin dernier, la planète se trouve à la croisée des chemins et ce, à plus d'un titre. Il faudra garder le cap et prendre des décisions très difficiles. Vous pouvez compter sur l'appui de l'UIP.

Je vous remercie.